

2021-6156  
2022-08-16

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 19/05/2023, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant l'Imidacloprid, RVD2021-05. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2021-6156  
2022-08-16



GROUPE	4	INSECTICIDE
--------	---	-------------

QuickBayt® – appât granulé contre les mouches

Insecticide

USAGE AGRICOLE

POUR UTILISATION À L'INTÉRIEUR DES INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE

Attire et tue les mouches domestiques

PRINCIPE ACTIF:

Imidaclopride..... 0,5 %  
Muscalure..... 0,09 %

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 32234, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : de 2,26 kg

Bayer CropScience Inc.  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.  
Calgary, Alberta T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847  
*www.es.bayer.ca*

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro  
1-800-334-7577 (24 heures par jour).

2021-6156  
2022-08-16

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Attire et tue les mouches domestiques dans les installations d'élevage.

Appât prêt à l'emploi (contient imidacloprid à raison de 0,5%).

Contient un mélange d'attractifs spécialement formulé.

Contient l'attractif muscalure.

Contient l'agent amérisant Bitrex® afin d'aider à prévenir l'ingestion par les animaux, les enfants ou les animaux domestiques.

### **MODE D'EMPLOI**

Utiliser l'appât granulé contre les mouches QuickBayt® dans le cadre d'un programme de lutte intégrée pour les mouches domestiques qui peut inclure :

- Assainissement approprié et la gestion du fumier.
- Les contrôles environnementaux tels que la gestion et l'exclusion de l'éclairage.
- D'autres produits antiparasitaires homologués.

NE PAS faire entrer ce produit dans la formulation d'autres produits d'utilisation finale.

Utiliser uniquement dans les sites indiqués sur l'étiquette du produit.

<b>POUR ATTIRER ET TUER LES MOUCHES DOMESTIQUES</b>	
<b>ZONES D'APPLICATION</b>	<b>POUR UTILISATION À L'INTÉRIEUR SEULEMENT</b> Pour utilisation à l'intérieur des installations d'élevage, comme les poulaillers d'engraissement, les parcs d'engraissement, les bâtiments d'élevage et les écuries. NE PAS placer l'appât à la portée des animaux d'élevage, les animaux domestiques et des enfants. Appliquer l'appât granulé contre les mouches QuickBayt® dans les endroits où les mouches domestiques se rassemblent. Pour les poulaillers de ponte en cage, disposer seulement sur les allées. Éviter d'appliquer dans les endroits frais, car les mouches domestiques préfèrent les endroits chauds pour se reposer. Éviter d'appliquer dans les endroits avec le mouvement de l'air comme près des ventilateurs. Lorsqu'utilisé dans un endroit accessible aux oiseaux, l'appât doit être placé dans une station-appât inviolable qui empêche les oiseaux de manger l'appât.
<b>QUAND APPLIQUER</b>	Commencer les applications au début de la saison, avant que les populations de mouches soient à leur maximum
<b>DOSE D'APPLICATION</b>	200 g de l'appât granulé contre les mouches QuickBayt® par 100 m <sup>2</sup>
<b>COMMENT APPLIQUER</b>	Quickbayt Appât Granulé Contre Les Mouches peuvent être utilisés : 1. Traitement généralisé à l'intérieur 2. Points d'appât à l'intérieur  Le traitement généralisé à l'intérieur concerne de vastes étendues de surfaces structurelles intérieures telles que les sols et les vides sanitaires intérieurs.

2021-6156  
2022-08-16

<b>MODE D'APPLICATION</b>	<b>TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ À L'INTÉRIEUR</b> Épandre l'appât à un taux de 200 g / 100 m <sup>2</sup> directement à partir du contenant sur des surfaces planes et sèches de façon à ce que les granules forment une couche uniforme. NE PAS utiliser cette méthode d'application dans les écuries.  <b>POINTS D'APPÂT</b> Placer dans une station-appât inviolable pour mouches. Ajouter 50 g de produit par station d'appât. Fixer une station d'appât par 25 m <sup>2</sup> .
-------------------------------	---

	<p>Placer les points d'appât à au moins 1,25 m au-dessus du sol. Les stations d'appât doivent être gardées hors de la portée des animaux d'élevage, des animaux domestiques et des enfants</p> <p>Les appâts traités doivent être placés SOIT dans des stations d'appât inviolables, SOIT dans des endroits INACCESSIBLES pour les enfants, les animaux domestiques, les animaux d'élevage ou les animaux sauvages.</p> <p>Les stations d'appât inviolables doivent posséder les caractéristiques suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. ils doivent être fabriqués d'une matière hautement résistante de sorte qu'un enfant ou un animal aurait de la difficulté à détruire;</li><li>2. ils doivent être fabriqués de sorte que l'appât ne puisse en être extrait par des secousses;</li><li>3. leur point d'entrée doit être conçu de sorte que les enfants et les animaux non ciblés ne puissent atteindre l'appât;</li><li>4. leur trappe doit se fermer solidement et se verrouiller;</li><li>5. il doit être possible de les arrimer solidement à une surface;</li><li>6. ils doivent porter une étiquette indiquant clairement : DANGER. POISON.</li></ol>
<p><b>RESTRICTIONS</b></p> 	<p>Les appâts traités doivent être placés SOIT dans des stations d'appât inviolables, SOIT dans des endroits INACCESSIBLES pour les enfants, les animaux domestiques, les animaux d'élevage ou les animaux sauvages.</p> <p>Ne pas permettre à l'appât d'être en contact avec la nourriture pour les humains ou l'eau, la nourriture et l'eau des animaux d'élevage.</p> <p>Ne pas appliquer sur l'équipement de traite.</p> <p>Ne pas appliquer à l'intérieur d'usines de transformation d'aliments, de restaurants ou d'autres établissements commerciaux.</p>

### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de gestion de la résistance, il importe de noter que l'appât granulé contre les mouches QuickBayt contient un insecticide appartenant au groupe 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'appât granulé contre les mouches QuickBayt et à d'autres insecticides du groupe 4. Les individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population des insectes si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même endroit. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme une activation du métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies de gestion de la résistance appropriées.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, utiliser l'appât en granulé contre les mouches QuickBayt ou les autres insecticides du groupe 4 en alternance avec des insecticides appartenant à d'autres groupes qui suppriment les mêmes organismes nuisibles.

- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la tenue de registres, de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimiques.
- Surveiller les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes d'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes de la région pour obtenir des recommandations sur un site ou un organisme nuisible précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou signaler une résistance possible, communiquer avec Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847 ou à [www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca).

### **MISES EN GARDE**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS APPLIQUER EN PRÉSENCE D'ENFANTS

NE PAS APPLIQUER DANS DES LIEUX ACCESSIBLES AUX ENFANTS

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistants aux produits chimiques et des chaussettes et des chaussures durant les activités d'application, la réparation et de nettoyage.

Éviter la contamination des aliments humains et pour animaux.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les abeilles. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Appliquer ce produit uniquement en respectant les directives sur l'étiquette.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent inclure des insectes prédateurs et parasites, des araignées et des acariens).

### **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION** : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes après cinq minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Il n'existe pas d'antidote spécifique connu. Traiter selon les symptômes.

### **ENTREPOSAGE**

Conserver dans un endroit frais et sec afin de prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais, aliments pour humains et pour animaux. Conserver dans le contenant d'origine, hors de la portée des enfants et de préférence dans un endroit verrouillé.

### **ÉLIMINATION**

Ne pas de contaminer l'eau, les aliments pour humains ou pour animaux lors d'entreposage ou de l'élimination du produit.

1. Vider entièrement le contenant avant de le mettre aux rebuts.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser aussi à eux en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

### **DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

Ouvrir le contenant et le manipuler de manière à éviter tout déversement. En cas de fuite du contenant ou de déversement, peu importe la cause, éponger soigneusement l'appât répandu et laver la zone exposée. Tenir les personnes non autorisées à l'écart. Pour connaître les procédures de décontamination ou obtenir de l'aide, téléphoner au numéro d'urgence, au 1-800-334-7577, 24 heures sur 24.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'utilisation non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

® MC voir [www.bayer.ca/tm-mc](http://www.bayer.ca/tm-mc)

Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.